



ANNEXE 2.3

DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

BILLETÉRIE

SAISON 2026-2027

Compétitions organisées par la FTF	
Gratuité	- licencié jeune, sur présentation de la licence ou d'une photocopie de la licence en papier ou en numérique - moins de 12 ans, sur présentation d'une pièce d'identité - personnes âgées de plus de 60 ans, sur présentation d'une pièce d'identité - personnes handicapées et leurs accompagnateurs.
Ligue 1 Techni-Bois	* 1 match = 300 XPF sans boisson * 2 matchs consécutifs = 500 XPF sans boisson <i>Le club recevant en dehors du Centre technique de la FTF conserve les recettes de billetterie.</i>
Super Ligue Techni-Bois	* 1 match ou 2 matchs = 500 XPF sans boisson <i>Les recettes sont conservées par la FTF.</i>
D1 féminine	* 1 match = 300 XPF sans boisson * 2 matchs consécutifs = 500 XPF sans boisson <i>Les recettes sont conservées par la FTF.</i>
Ligue des championnes	* 1 match = 300 XPF sans boisson * 2 matchs consécutifs = 500 XPF sans boisson <i>À l'exception des matchs hors Tahiti, les recettes de billetterie sont versées à la FTF après déduction des charges indiquées à l'annexe 2.2 des règlements généraux.</i>
Coupe de Polynésie hommes et femmes	* 1 match = 300 XPF sans boisson * 2 matchs consécutifs = 500 XPF sans boisson <i>Les recettes sont versées à la FTF après déduction des charges indiquées à l'annexe 2.2 des règlements généraux.</i>
Futsal hommes et femmes à Tahiti	* Journée : 500 XPF sans boisson <i>Les recettes sont versées à la FTF après déduction des charges indiquées à l'annexe 2.2 des règlements généraux.</i>
Compétitions organisées par les ligues et les districts	
Voir règlement de chaque Ligue et district.	

Le présent règlement a été modifié et approuvé par le Comité d'Urgence dans sa séance du 3 septembre 2026.

La Secrétaire générale



Mme Miriama AURAA



Le Président



M. Henri Thierry ARIIOTIMA